



08.03.2010 - 09:18 Uhr

Le massacre des baleines et des dauphins - Franz Weber: Les nations destructrices de cétacés ne connaîtront plus la paix

Montreux (ots) -

- Indication: Le verdict peut être téléchargé en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100019151> -

Les Nations Unies des Animaux (UAN) ne peuvent se contenter du jugement de la Cour internationale de Justice des droits de l'animal du 22 février 2010. Son secrétaire général Franz Weber a adressé ce jour le jugement aux ministres de la pêche des Etats déclarés coupables, le Japon, la Norvège, l'Islande, le Groënland et les îles Feroé, avec la mise en demeure de cesser une activité considérée comme criminelle par le monde civilisé et reconnue comme telle en tous points par la Cour.

Sur la lancée, il a adressé, à titre d'encouragement le verdict au premier ministre australien, Kevin Rudd, qui menace le Japon d'une plainte auprès de la Cour de la Haye s'il ne retire pas sa flotte de baleiniers des eaux internationales de l'Antartique.

Mieux encore: le jugement, prononcé suite aux plaintes des organisations OceanCare, Suisse, Pro Wildlife, Allemagne, Dyrenes Venner, Danemark, ELSA Nature Conservancy, Japon et cinquante autres organisations, est envoyé également au Président du Parlement européen, à la Présidence des ministres de l'EU, au Président de la Commission européenne, au Conseil de l'Europe, à l'ONU, à l'UNESCO, à l'OMS, de même qu'à la Commission baleinière internationale avec le mandat de dénoncer le massacre des baleines et des dauphins comme une piraterie et un pillage du patrimoine international et de mettre en garde l'opinion mondiale contre les dangers de consommer les substances hautement toxiques recelées dans la viande de baleine et de dauphin.

Désormais, aucune paix ne sera laissée aux nations destructrices de cétacés jusqu'à ce qu'elles cessent leurs activités inutiles et destructrices de l'environnement.

Contact:

Vera Weber
FONDATION FRANZ WEBER -
International Court of Justice for Animal Rights
1820 Montreux, Switzerland
Tél.: +41/21/964'37'37
Fax: +41/21/964'57'36
E-Mail: ffw@ffw.ch
veraweber@ffw.ch
Internet: <http://www.ffw.ch>